

**Fondation neuchâteloise  
pour la coordination de l'action sociale  
F A S**

**Rapport d'activité 2008**



**Rue de Corcelles 3  
2034 Peseux**

**Tél: 032 731 46 56  
E-mail: [centrevue@ne.ch](mailto:centrevue@ne.ch)  
[www.centrevue.ch](http://www.centrevue.ch)**

## Comité de gestion de Centrevue

Le comité de gestion s'est réuni à deux reprises en 2008. Il a approuvé les comptes, le bilan, le rapport d'activité 2007, le budget 2009 et les projets à réaliser au cours de l'année 2008. En dehors des séances de comité, le président, le directeur de la FAS et la direction de Centrevue se rencontrent à différents moments de l'année pour assurer un suivi régulier de différents dossiers en cours.

Le comité se compose actuellement de:

Monsieur Daniel Grassi Pirrone, président	licencié en sciences économiques, adjoint-chef du service de l'emploi au département de l'économie
Madame Micheline Favre	représentante de la Fédération Suisse des Aveugles et malvoyants (FSA)
Madame Me Christine Ramseyer	avocate et notaire
Madame Dresse Leila Sekkat	ophtalmologue

## Personnel du Centre

Madame Nathalie Haussener a été engagée définitivement pour remplacer Madame Maria Pereira au poste de secrétaire-réceptionniste dès le 1<sup>er</sup> mai 2008, après avoir effectué le remplacement de cette dernière l'année précédente.

Madame Marcia Daenzer, assistante sociale, a été en arrêt maladie à plusieurs reprises depuis l'été en raison de complications liées à sa grossesse. Nous avons appris avec joie qu'elle est devenue maman au mois de février 2009. Elle nous a annoncé cependant qu'elle ne reprendrait pas son activité professionnelle après son congé maternité. Cette information nous ayant été donnée relativement tôt, nous avons eu l'opportunité d'engager une remplaçante pour son absence maladie et pour le congé maternité en la personne de Madame Martine Meyer, qui a déjà effectué des remplacements dans notre Centre par le passé. Madame Meyer a pu débiter le remplacement dès le mois de janvier 2009 et elle pourra être engagée définitivement à la fin du congé maternité de Madame Daenzer.

11 personnes sont toujours employées à temps partiel, représentant un total de 7,6 postes, dont 2,65 pour la réadaptation et 2,7 pour le travail social. Les personnes ayant travaillé en 2008 à Centrevue sont les suivantes:

Olivier Blaser	Directeur
Christine Noirjean	Directrice-adjointe et assistante sociale
Claude-Alain Badoux	Ergothérapeute
Katia Biloni	Assistante sociale
Sylvie Burki	Ergothérapeute
Marcia Daenzer-Bolinhas	Assistante sociale
Nathalie Haussener	Secrétaire
Daniel Nicolet	Ergothérapeute
Séverine Schneiter	Assistante sociale
Lucie Schelling	Spécialiste en réadaptation

Brigitte Zmoos

Secrétaire

Nous remercions tous les membres du personnel pour l'engagement et la motivation dont ils font preuve dans leur travail, de même que leur grande faculté d'adaptation aux divers changements sociaux qui peuvent avoir des répercussions importantes sur la situation de nos clients.

Nous remercions également les quatre opticiens spécialisés en basse vision, Mesdames Irène Dedenon et Florence Comminot ainsi que Messieurs Rémy Comminot et Pascal Dick pour leur fidèle collaboration et leur grande disponibilité. Nous avons dû malheureusement prendre congé en fin d'année de Madame Florence Comminot qui a quitté la Suisse pour aller vivre sous d'autres horizons. Nous la remercions pour son engagement, ses compétences et la qualité du travail fourni.

Pour l'instant, le nombre d'opticiens spécialisés dans le domaine de la basse vision est encore suffisant. Nous attendons néanmoins la mise en place d'une nouvelle formation pour opticiens spécialisés en basse-vision par l'Union Centrale Suisse pour le Bien des Aveugles (UCBA) pour y inscrire un opticien de la place intéressé par ce domaine et avec qui nous avons déjà eu des contacts.

Au printemps 2008, nous avons introduit des "Entretiens Annuels de Développement" avec chaque collaborateur et son supérieur hiérarchique. La méthode et l'outil d'entretien ont été développés entre les divers responsables des services de la FAS avec l'appui du secteur de formation continue de l'Ecole d'Etudes Sociales et Pédagogiques (EESP). Un cours "à la carte" a été organisé à Neuchâtel entre la FAS et cette école auquel d'autres responsables de services sociaux privés du canton ont participé.

Ces entretiens visent à favoriser le développement personnel et la motivation professionnelle, à effectuer un bilan de l'année écoulée, à mesurer les effets du travail fourni en regard des missions du Centre, à permettre au collaborateur d'apprécier la manière dont il est dirigé et à fixer des objectifs individuels en accord avec les missions du Centre. Cette première expérience a été vécue très positivement par les collaborateurs, l'évaluation des compétences et l'appréciation des dirigeants se sont révélées de haut niveau.

Cette année encore, nous avons été invités à réaliser un "diagnostic d'équipe" via un projet de recherche de l'Université de Neuchâtel, effectué par l'Institut de Psychologie du Travail et des Organisations (IPTO). Chaque collaborateur a répondu à un questionnaire informatique anonyme et la synthèse des réponses a été réalisée par l'Institut de Psychologie. Les résultats du groupe ont ensuite été comparés à une moyenne romande et américaine.

Les thèmes abordés portent sur la performance du groupe, la qualité du travail fourni par le groupe, la qualité des relations au sein du groupe, sa motivation et son taux de satisfaction, le soutien et le coaching des supérieurs et enfin l'appréciation du taux de satisfaction du travail des collaborateurs. Tous les résultats de notre groupe, comparés aux deux autres groupes référencés, sont supérieurs à la moyenne. Le taux de satisfaction au travail atteint le niveau supérieur et devance de loin les groupes de référence. Ce diagnostic révèle, sans surprise pour nous, que

l'équipe est saine, que son fonctionnement est excellent et que les collaborateurs apprécient leur travail et la gestion du service.

Cet exercice vient couronner de manière inopinée la fin de la formation en gestion d'équipe du soussigné, formation ayant débutée en 2005 à l'Ecole d'Etudes Sociales et Pédagogiques (EESP) à Lausanne, par l'obtention d'un certificat post-grade HES en gestion d'équipe.

## Activités auprès des clients

452 personnes malvoyantes ou aveugles (424 en 2007 et 429 en 2006) ont sollicité nos services dont 61 personnes pour des informations et du conseil bref alors que 391 personnes ont bénéficié au minimum d'une heure de prestations (critère OFAS pour l'ouverture d'un dossier). Parmi elles, 144 ont droit à des prestations selon l'article 74 de la loi sur l'Assurance Invalidité, 239 bénéficient de prestations selon l'article 101 de la LAVS et 8 personnes n'ont pas de droit auprès de ces deux assurances.

## Etat des dossiers

	2008	2007	2006
Nouveaux dossiers de l'année	111	91	112
Dossiers déjà actifs l'année précédente	211	219	226
Dossiers réouverts, non actifs l'année précédente	69	61	52
<b>TOTAL</b>	<b>391</b>	<b>371</b>	<b>390</b>
Informations sans ouverture dossiers	61	53	39

## Répartitions des clients par catégorie d'assurés selon critères OFAS

	2008		2007		2006	
Personnes ayant droits à des prestations art. 74 LAI	144	37%	137	37%	121	31%
Personnes ayant droit à des prestations art 101 LAVS	239	61%	225	61%	262	67%
Sans droits aux prestations AI/AVS	8	2%	9	2%	7	2%
<b>TOTAL</b>	<b>391</b>	<b>100%</b>	<b>371</b>	<b>100%</b>	<b>390</b>	<b>100%</b>

L'augmentation du nombre de clients est bien réelle, même si en terme de pourcentage le chiffre est identique à celui de l'année précédente. Elle provient essentiellement des clients qui se sont annoncés pour la première fois en 2008 et

nous retrouvons un nombre de nouveaux clients équivalent à 2007. Comme nous l'avions suspecté l'année dernière, cette augmentation pourrait être attribuée à des personnes ayant suivi des traitements spécifiques pour la DMLA qui s'effectuent sur une longue période. De ce fait, les clients potentiels mettraient plus de temps à prendre contact avec nous.

## Répartition des heures par catégories d'assurés selon critères OFAS, toutes prestations confondues

	2008		2007		2006	
Nbre d'heures de prestations art. 74 LAI	4'745	59,3%	4'457	55%	3'869	46,6%
Nbre d'heures de prestations art 101 LAVS	3117	39%	3'539	43,5%	4'349	52,5%
Nbre d'heures sans droits aux prestations AI/AVS	139	1,7%	130	1,5%	72	0,9%
<b>TOTAL</b>	<b>8'001</b>	<b>100%</b>	<b>8'126</b>	<b>100%</b>	<b>8'290</b>	<b>100%</b>

Le nombre d'heures dévolues aux personnes bénéficiant de droits AI a augmenté de manière considérable entre 2006 et 2008 (+12,7%) alors qu'il diminue pour les personnes en âge AVS (-13,5%). Le temps à disposition n'est pas extensible et si plus de temps est consacré à une certaine catégorie de clients, il diminue inévitablement sur un autre groupe.

Par ailleurs, les situations des personnes en âge AI sont beaucoup plus complexes en raison du contexte professionnel, familial et social et les besoins en réadaptation et en moyens auxiliaires sont également plus importants. Ainsi, autant les assistantes sociales que les ergothérapeutes sont fortement sollicités dans de telles situations.

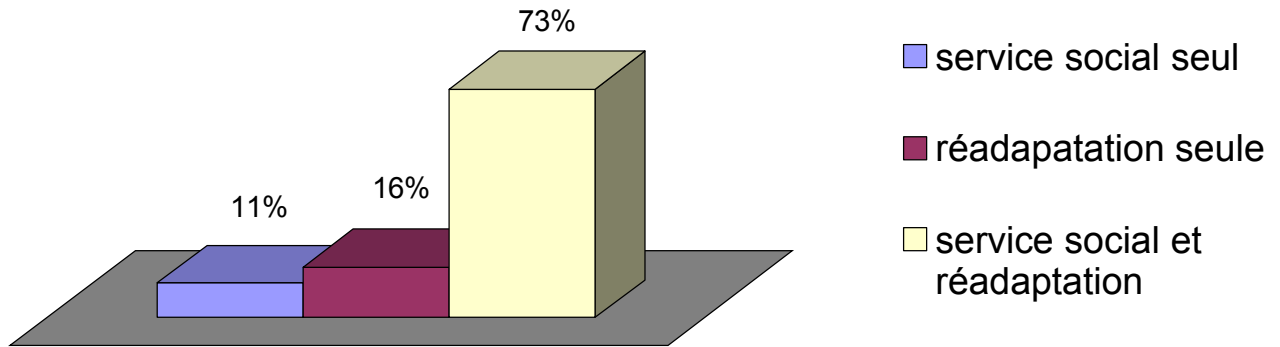
Enfin, les fluctuations des heures par groupe d'âge sont aussi imputables aux prestations fournies en groupe, selon que les cours s'adressent à des personnes en âge AI ou AVS, en fonction des thèmes abordés.

La moyenne d'intervention en 2008 est de 33 heures par personne bénéficiant de droits à des prestations de l'AI (32,5 en 2007 et 32 en 2006), contre 13 heures (15,5 en 2007 et 16,5 en 2006) pour les personnes en âge AVS et 17 heures pour les personnes sans droit (14,5 en 2007 et 10 en 2006).

Ces chiffres et leur évolution mettent en évidence que le temps global consacré aux personnes dès l'âge AVS jusqu'à la fin de leur vie est en nette diminution (- 1'232 heures entre 2006 et 2008) et qu'elles augmentent, en partie, au profit des assurés AI. Les heures totales fournies aux clients présentent une légère diminution par rapport à 2007 et 2006, dû au temps consacré par les ergothérapeutes à des prestations collectives, notamment dans la construction adaptée et dans les évaluations de lieux de vie de personnes âgées ou hospitalisées.

Ces différences ne manquent pas de nous interroger sur les prestations que nous fournissons aux différents groupes d'âge composant notre clientèle et nous souhaiterions approfondir ce sujet au sein de l'équipe au cours de l'année 2009.

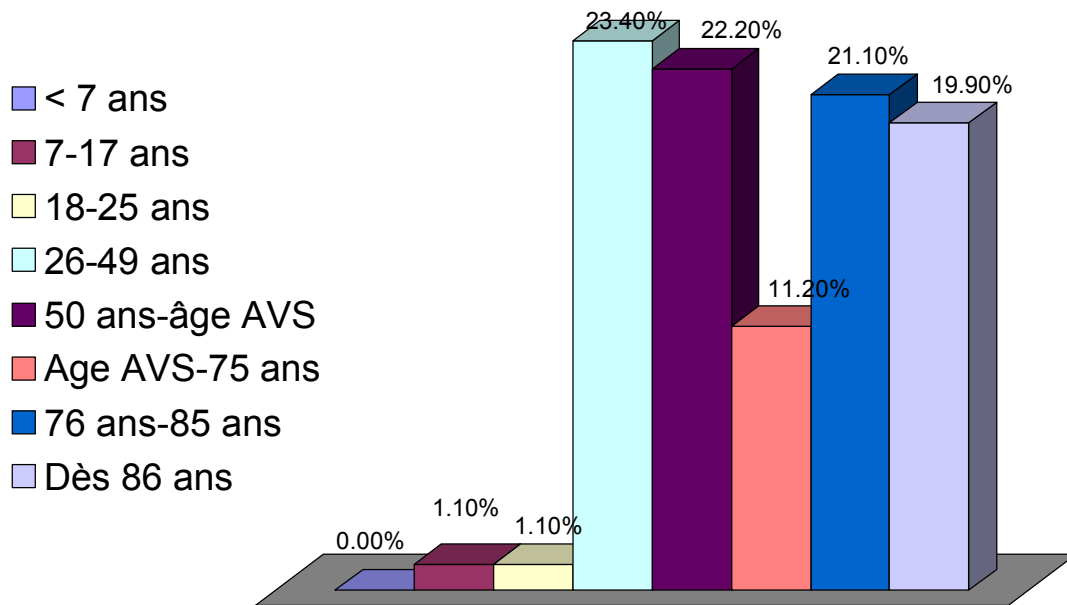
## Services sollicités



	2008		2007		2006	
Service social seul	43	11%	52	14%	34	9%
Réadaptation seule	61	16%	53	14%	77	20%
Service social et réadaptation	287	73%	266	72%	279	71%
<b>TOTAL</b>	<b>391</b>	<b>100%</b>	<b>371</b>	<b>100%</b>	<b>390</b>	<b>100%</b>

$\frac{3}{4}$  de la clientèle bénéficie toujours d'une prise en charge pluridisciplinaire même si une très légère augmentation apparaît au niveau de la réadaptation. Elle est attribuable aux demandes variables de personnes résidant dans des homes car l'ergothérapeute intervient, en principe, seul/e pour cette clientèle.

## Prestations sociales fournies directement aux clients par catégories d'âges

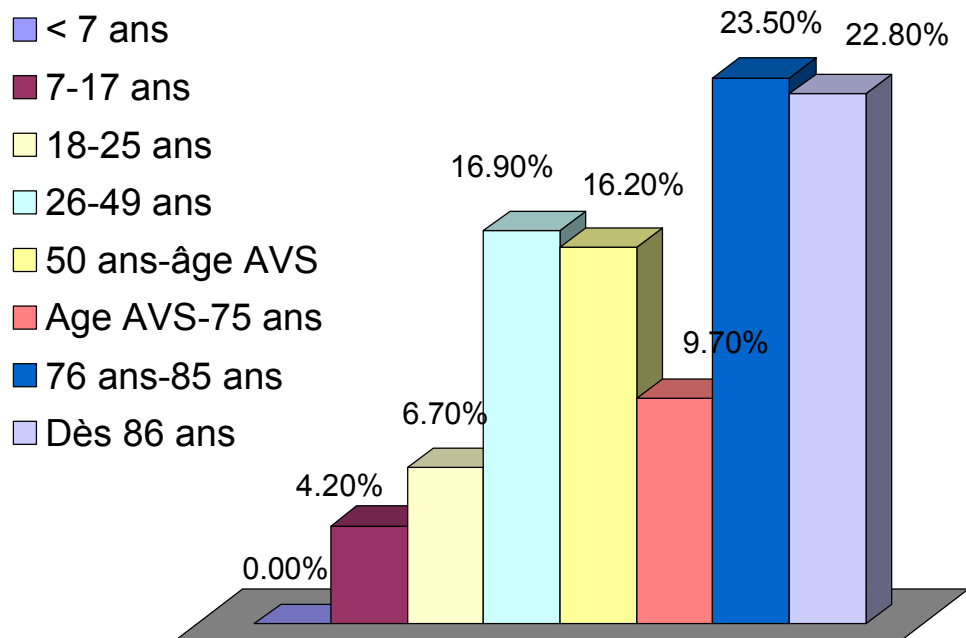


	2008	Heures	2007	Heures	2006	Heures
< 7 ans	0.0%	0.00	0.0%	0.00	0.0%	0.00
7-17 ans	1.1%	27.00	0.9%	21.25	1.0%	41.25
18-25 ans	1.1%	26.25	2.2%	52.75	1.3%	52.25
26-49 ans	23.4%	562.75	26.2%	627.00	20.2%	481.25
50 ans-âge AVS	22.2%	532.75	16.3%	390.50	14.4%	311.00
Age AVS-75 ans	11.2%	268.75	13.2%	314.50	16.4%	392.50
76 ans-85 ans	21.1%	508.25	21.7%	517.25	29.7%	662.25
Dès 86 ans	19.9%	478.00	19.5%	465.00	17.0%	369.75
Total	100.0%	2'403.75	100.00%	2'388.25	100.00%	2'310.25

Cette année, la majorité du travail social s'est déployée dans deux catégories d'âge. La première concerne les clients âgés de 26 ans à l'âge AVS. Ils font appel à Centrevue pendant la période de vie active professionnellement ou en raison de la cessation d'une activité professionnelle. Ils reçoivent un soutien et une aide dans les démarches qui y sont relatives. Le travailleur social intervient également avec l'appui et la mise en place de réseau autour du client, que ce soit avec la famille, l'entourage, l'employeur ou les intervenants de l'Assurance Invalidité.

La seconde catégorie concerne les clients âgés de 76 ans jusqu'à la fin de leur vie. Étonnement, la tranche des "jeunes retraités/es" a moins sollicité nos services, peut-être en raison d'une situation familiale plus stable, par exemple en couple, d'une indépendance plus marquée ou d'une vie plus active.

## Prestations en réadaptation fournies directement aux clients par catégories d'âges



	2008	Heures	2007	Heures	2006	Heures
< 7 ans	0.0%	0.00	0.0%	0.00	0.0%	0.00
7-17 ans	4.2%	72.00	2.5%	49.25	1.5%	42.25
18-25 ans	6.7%	116.50	8.2%	159.50	2.1%	42.75
26-49 ans	16.9%	292.25	16.8%	330.25	14.6%	278.50
50 ans-âge AVS	16.2%	279.00	13.2%	258.25	11.4%	207.25
Age AVS-75 ans	9.7%	167.75	8.2%	159.50	9.8%	176.00
76 ans-85 ans	23.5%	405.50	27.3%	535.00	33.8%	658.25
Dès 86 ans	22.8%	394.50	23.8%	467.50	26.8%	512.25
Total	100.0%	1'727.50	100%	1'875.75	100%	1'917.25

Le travail de réadaptation se déploie de manière plus graduelle selon les groupes d'âge pour atteindre son sommet à partir de 76 ans. On retrouve exactement la même diminution de prestations sur le groupe des personnes d'âges AVS jusqu'à 76 ans. Vraisemblablement pour les mêmes raisons que celles évoquées auparavant.

L'ergothérapeute intervient plus rapidement que l'assistante sociale auprès des enfants, principalement dès l'entrée à l'école primaire. Il/elle aborde essentiellement les questions relatives aux déplacements, aux adaptations et aux moyens auxiliaires et pour des entraînements à l'utilisation de ces moyens ou pour l'apprentissage de la dactylographie lorsque l'utilisation d'un ordinateur est nécessaire. L'assistante sociale s'occupe surtout des aspects liés à la mise en réseau des pédagogues, des

différents intervenants spécialisés et de la famille afin de garantir les conditions optimales d'intégration scolaire. Elle s'occupe également des premières démarches à effectuer auprès de l'assurance invalidité ou, en cas de besoin, de recherches de fonds.

Notre souci constant est de fournir des prestations spécifiques et adaptées aux besoins des personnes souffrant d'un handicap visuel mais également de repérer, au fil des ans, leurs besoins nouveaux et de nous interroger sur nos pratiques et notre offre.

En 2008, le secteur réadaptation a terminé la réflexion qu'il avait entamée en supervision l'année précédente. Il s'est interrogé sur son mode de réponse aux demandes des clients lors de la première évaluation. Le but visait à améliorer les conditions de cette évaluation et à offrir un meilleur accès à un éventail de moyens qu'il est difficile d'emporter lors des interventions à domicile. Sur la base des conclusions émises, la première évaluation se déroule, depuis mars 2008 et sauf situation particulière, dans nos locaux à Peseux afin de permettre à la personne d'accéder de suite à l'offre complète de solutions.

De la sorte, l'ergothérapeute peut proposer tous les moyens adaptés à la situation de la personne, que ce soit des loupes, des lunettes-loupe ou un appareil de lecture, complété par un éclairage adéquat par exemple ou tout autre moyen adapté à sa vie quotidienne. Le client peut ensuite emmener le moyen auxiliaire à son domicile pour y pratiquer des essais. Il va sans dire que la suite des interventions s'effectue à domicile car cette étape reste incontournable dans le processus de réadaptation si l'on veut intégrer les moyens auxiliaires dans les habitudes de vie de la personne.

En parallèle aux réponses individuelles, le secteur réadaptation propose environ tous les deux ans des séances de réadaptation en groupe pour aborder des thèmes précis. Cette année, des activités en cuisine, l'organisation au quotidien et l'utilisation d'aides électroniques ont été abordées. Six personnes ont participé à ces séances. Le nombre d'inscriptions s'est révélé moins important que celui des cours précédents.

Le travail social n'est pas en reste. La situation financière des clients, la restriction de certains droits, les démarches pour en faire valoir d'autres, le début de la mise en place de l'intervention précoce par l'Assurance Invalidité occasionnent, entre autres, des suivis toujours très conséquents. Ce sont en particulier les recherches de fonds, dans les situations précaires, qui augmentent le volume de travail puisqu'il s'agit de financer des moyens auxiliaires qui ne sont pas couverts par les assurances sociales ou si la personne ne bénéficie pas de droits auprès de ces assurances.

Toujours attentif aux besoins, un groupe de travail social a été mis en place pour les personnes aveugles et malvoyantes vivant ou ayant vécu une expérience de parent. Ce groupe a été fréquenté par huit personnes. L'échange d'expériences personnelles, la position de problèmes, la recherche de solutions, la découverte de moyens et d'offres diverses ou d'informations spécifiques ont ponctué les séances tout au long de l'année.

Un des grands problèmes lié à la cécité et la malvoyance réside dans les possibilités d'accéder à l'information. Le développement des moyens informatiques nous a fait repenser le mode de diffusion d'informations que nous ne pouvons pas systématiquement adresser à nos clients en raison des coûts des envois postaux. Nous avons imaginé le développement d'une Newsletter comportant des renseignements sur des nouveaux droits auprès des assurances sociales, sur des moyens auxiliaires ou des nouveautés technologiques, sur diverses manifestations, réalisations ou offres à leur intention. Sur la base d'une inscription volontaire chaque abonné recevra la Newsletter trois à quatre fois par année et pourra reprendre contact avec Centrevue pour toutes informations ou démarches complémentaires. La première Newsletter sera envoyée aux abonnés dans le courant du mois d'avril 2009.

C'est dans ce même ordre d'idée que nous avons modifié la pratique d'adresser le rapport d'activité à l'ensemble de notre clientèle. Ces rapports sont souvent longs et les éléments peu en lien avec leurs besoins. Après différentes remarques de clients, nous avons décidé de rédiger "La Grande Lettre" qui comporte quelques éléments tirés du rapport d'activité mais surtout plus d'informations liées au handicap de la vue. Le contenu de "la Grande Lettre" est disposé sur une page A3 et écrit en grands caractères pour rendre l'information plus accessible à nos clients.

Une lettre quelque peu différente dans le contenu mais de même format a aussi été adressée aux donateurs et aux entreprises du canton afin de les sensibiliser au problème de lecture que rencontre la personne handicapée de la vue. Ce nouveau type de communication a été très apprécié de part et d'autres et sera renouvelé dans le futur.

## **Informations et relations publiques**

Depuis des années, nous dispensons des séances d'information ou de sensibilisation sur le handicap visuel. Cette année nous avons été sollicités par:

- Centre de formation Pierre Coullery, aides soignant-e-s, La Chaux-de-Fonds
- Centre de formation Pierre Coullery, assistant-e-s en soins et santé communautaires, La Chaux-de-Fonds
- Centre de formation Pierre Coullery, éducateurs de l'enfance, La Chaux-de-Fonds
- Centre de réadaptation de l'Hôpital neuchâtelois, Landeyeux
- Service d'ergothérapie de l'Hôpital neuchâtelois, Landeyeux
- Lecture et Compagnie
- Capacité, La Chaux-de-Fonds
- Formation des nouveaux chauffeurs des Transports Neuchâtelois (TN)
- Etudiant-es du domaine Santé-Social

Pour compléter les contacts individuels que nous avons initiés en 2007 auprès des ophtalmologues du canton, nous les avons conviés à venir découvrir les moyens optiques, électroniques et les nouvelles applications technologiques qui ont vu le jour. Ces rencontres sont toujours l'occasion de les renseigner, de préciser notre champ d'activité et de consolider notre collaboration.

Nous avons eu également l'opportunité de présenter notre activité à la "Société neuchâteloise des médecins généralistes" lors d'une de leurs rencontres consacrée au thème de l'ophtalmologie. Bien que nos clients soient très souvent suivis par un ophtalmologue, le médecin généraliste n'en reste pas moins un garant de leur parcours médical dans la durée. Le fait qu'il connaisse l'existence de nos prestations et qu'il puisse la leur rappeler constitue un relais supplémentaire pour accéder à notre offre.

## **Représentations dans le but de soutenir et promouvoir l'intégration des personnes handicapées**

Les collaborateurs assument, dans le cadre de leur cahier des charges, différentes représentations qui permettent de mettre en évidence la problématique du handicap visuel et de développer des solutions, tant d'un point de vue architectural que social ou juridique.

Nous sommes engagés principalement dans les comités ou groupes suivants:

- Association Forum Handicap Neuchâtel
- Association Neuchâteloise des Institutions d'Action Sociale (ANIAS)
- Communauté de travail des services sociaux privés neuchâtelois
- Info Sociale Neuchâtel
- Commission des transports et des barrières architecturales de Forum Handicap NE
- Commission de la mobilité de la ville de Neuchâtel
- Groupe de construction adaptée en Suisse Romande
- Collèges des chefs de service pour handicapés de la vue de Suisse romande
- Commissions de la formation continue de l'Union Centrale suisse pour le Bien des Aveugles (UCBA)
- Groupe romand des professionnels de la typhlophilie

Nous pouvons relever plus particulièrement cette année quelques activités plus spécifiques et pour commencer une des plus importante :

En août dernier, l'Union Mondiale des Aveugles (UMA) a tenu son assemblée générale à Genève. Pour garantir l'accès des participants aveugles ou malvoyants à ces journées, au nombre de 660 et provenant du monde entier, une importante organisation a été mise en place pour accueillir cette assemblée, supportée par la Fédération Suisse des aveugles et malvoyants (FSA), l'Union Centrale suisse pour le Bien des Aveugles (UCBA) et l'Association pour le Bien des Aveugles de Genève (ABA).

Des renforts en personnel de réadaptation ont été demandés auprès des Centres spécialisés de Suisse afin de former les 150 bénévoles aux spécificités des déplacements et de l'accompagnement, au mode de communication et aux attitudes à adopter avec des personnes handicapées de la vue et pour développer des supports pédagogiques à l'attention des bénévoles. Centrevue a mis à disposition son personnel de réadaptation durant 2 jours pour garantir ces formations. L'assemblée de l'UMA s'est révélée être un succès. La qualité de

formation des bénévoles accompagnants a été relevée et fut un des éléments contributif à ce succès.

D'autres actions ont également été réalisées durant l'année pour faire connaître le handicap visuel. Le 15 octobre en particulier, Journée Mondiale de la Canne Blanche, Centrevue a participé à la conférence de presse organisée par la section neuchâteloise de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants. Cette action visait à sensibiliser les jeunes aux risques qu'ils font encourir aux personnes handicapées de la vue lorsqu'ils utilisent des rollers, des trottinettes ou d'autre matériel roulant sur les trottoirs et sur la bonne attitude à adopter.

Le soussigné a été sollicité, quant à lui, par l'Union Centrale suisse pour le Bien des Aveugles comme membre du Jury du Prix de la canne blanche. Cette instance récompense une œuvre marquante réalisée en faveur des personnes aveugles, malvoyantes et sourdes-aveugles en Suisse. Elle vise ainsi à promouvoir l'intégration des personnes handicapées de la vue dans la société en donnant une image positive du handicap visuel en Suisse et pour attirer l'attention du grand public sur le sujet. Le prix a été remis à la Fondation Accès pour Tous qui a développé, entre autre, des recommandations sur l'accessibilité des sites Internet, recommandations que nous avons appliquées lors de la réalisation de notre propre site Internet.

Enfin, depuis l'entrée en vigueur de la Lhand (Loi sur l'égalité pour les handicapés), différentes modifications architecturales doivent voir le jour d'ici 2014, notamment au niveau des transports publics. Les Transports Régionaux Neuchâtelois (TRN) n'ont pas attendu cette échéance pour adapter leur flotte. Tous les bus et trolleys sont équipés depuis 2008 d'annonces vocales pour les arrêts, complétées par des informations visuelles contrastées et de grande taille. Des boucles sonores ont été installées au guichet des TRN à l'intention des malentendants et toute la flotte circulant en ville de La Chaux-de-Fonds est dorénavant accessible en chaise roulante.

Le service des Travaux Publics de la ville de Neuchâtel va procéder à la pose de bandes de marquages tactiles à la Place Pury, aux arrêts de bus du centre ville et dans le quartier de la gare, suite à une rencontre que nous avons initiée l'été passé avec ce service et des personnes handicapées de la vue utilisatrices de cannes longues. D'autres projets d'aménagement sont aussi en cours avec les services de la ville de la Chaux-de-Fonds, comme par exemple le projet de ré-aménagement de la place de la Gare.

Forts de l'expérience et des connaissances acquises, les collaborateurs en réadaptation de Centrevue deviennent des références en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées de la vue, et particulièrement en matière d'éclairage. Trois grandes institutions du domaine de la santé ont fait appel à nos connaissances pour évaluer l'accessibilité "visuelle" des lieux de vie pour leurs patients ou résidents, débouchant sur la mise en place de diverses solutions simples ou parfois plus importantes.

## **Bilan 2008**

Conformément aux perspectives évoquées pour l'année 2008, nous avons sollicité l'Office de l'Assurance invalidité du canton à plusieurs reprises pour une rencontre afin d'évoquer les modalités de l'intervention précoce, l'impact auprès des personnes handicapées de la vue et le rôle de Centrevue. En raison de la mise en place des structures de cette nouvelle organisation, le rendez-vous a été reporté au début 2009. Néanmoins, nous intervenons déjà dans différentes situations relevant de cette nouvelle procédure.

Le partenariat recherché avec la section neuchâteloise de la Fédération suisse d'aveugles et malvoyants, dans le cadre des sensibilisations au handicap visuel, n'a pas abouti dans le sens d'une structure clairement établie. Néanmoins, Centrevue n'intervient plus dans des sensibilisations avant le niveau secondaire I et les membres de la FSA ou les collaborateurs de Centrevue font plus appel les uns aux autres selon les besoins.

Comme cela a été décrit plus haut, la mise en place des premières évaluations basse-vision au Centre a débuté dès le mois de mars 2008. Ce nouveau fonctionnement permet de mieux répondre aux demandes et évite aux ergothérapeutes de transporter un nombre relativement conséquent de moyens auxiliaires. Par ailleurs, le déplacement à Peseux incite les clients à rechercher des solutions pour leur déplacement, parfois insoupçonnées et constructives.

Les prestations de groupe, tant en travail social qu'en réadaptation, ont été mises sur pied. Le groupe TSG (Travail Social de Groupe) sur le rôle de la parentalité de la personne handicapée de la vue a été un succès alors que les cours de réadaptation ont été moins fréquentés. Le secteur réadaptation s'est interrogé sur une autre forme à donner à ces cours dans les années à venir.

La réflexion s'est poursuivie au niveau de l'accessibilité des lieux publics et diverses solutions ont été ou seront mises en place très prochainement. Un travail important reste à faire mais les contacts sont établis avec les divers services des grandes villes du canton. Par ailleurs, les actions coordonnées par Forum Handicap ont l'avantage d'être envisagées globalement de sorte que toutes les formes de handicap sont abordées lors d'une même réalisation, à l'exemple des Transports Régionaux Neuchâtelois (TRN).

## **Perspectives 2009**

En regard des situations que nous côtoyons, des besoins que nous percevons et des demandes qui nous sont adressées, nous souhaitons mener une large réflexion sur les prestations que nous offrons selon les catégories d'âge. Nous souhaiterions

redéfinir le rôle de l'assistante sociale et de l'ergothérapeute spécialisé dans chacune de ces phases de vie et reconsidérer le type de prestations et le mode d'intervention que nous proposons.

Dans ce même ordre d'idée, nous devons redéfinir notre rôle dans la mise en application de l'intervention précoce de l'assurance invalidité et dans l'intégration professionnelle de la personne handicapée de la vue.

Nous souhaiterions également aborder la question très délicate de la conduite automobile par des personnes qui ne remplissent plus les normes en raison de leur handicap visuel, du rôle et de la responsabilité de Centrevue et des interventions à mettre en place en regard de la législation.

Enfin, nous organiserons des journées portes ouvertes les 15 et 16 mai 2009, en collaboration avec la maison Accesstech, fournisseur de moyens électroniques et informatiques sur Neuchâtel, afin de faire encore mieux connaître ou de rappeler nos prestations auprès des personnes concernées, de leur entourage et du grand public.

Olivier Blaser  
Directeur de Centrevue



<b>COMPTES 2008</b>	<b>Charges</b>	<b>Recettes</b>
<b>CHARGES</b>		
Charges du personnel	856'727.95	
Charges d'exploitation	118'968.85	
Achats moyens auxiliaires	26'189.01	
Aides et réadaptation individuelles	5'267.65	
Virements aux fonds de réserve	2'500.00	
<b>RECETTES</b>		
Subvention OFAS		718'380.00
Subvention canton		153'000.00
Subvention communes		18'042.95
Ventes moyens auxiliaires		33'898.15
Dons, collecte et legs		168'521.66
Recettes diverses		5'806.95
Prélèvement des fonds de réserve		5'267.65
<b>Excédent de recettes 2008</b>	<b>93'263.90</b>	
<b>TOTAUX</b>	<b>1'102'917.36</b>	<b>1'102'917.36</b>

<b>BILAN 2008</b>			
<b>ACTIF</b>		<b>PASSIF</b>	
Caisse	<b>2'811.90</b>	Créanciers	<b>520.00</b>
CCP	<b>320'572.42</b>	Avances reçues	-
CC BCN	<b>55'805.85</b>	Passifs transitoires	<b>83'169.04</b>
Avances CSHV	<b>19'881.15</b>	Réserve informatique	<b>38'609.24</b>
Impôt anticipé	<b>441.42</b>	Réserve formation	<b>2'530.16</b>
Débiteurs	-	Réserve aides directes	<b>7'382.55</b>
Actifs transitoires	<b>12'280.45</b>	Réserve mobilier	-
Mobilier - Matériel	<b>5'593.10</b>	Réserve mat. réadaptation	<b>8'520.85</b>
		Capital	<b>183'390.55</b>
		Excédent de recettes	<b>93'263.90</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>417'386.29</b>		<b>417'386.29</b>

Tous ces rapports, comptes et bilans  
ont été approuvés par  
le Conseil de la Fondation neuchâteloise  
pour la coordination de l'action sociale  
siégeant le 19 mai 2009  
à La Chaux-de-Fonds.